

Exploitation d'une UBC près du km
393 de la route Billy-Diamond

Demande de non-assujettissement pour
l'établissement et l'exploitation d'une usine de
béton de ciment

Rapport préparé pour :

Excavation Michel Paradis inc.

17 janvier 2024

Projet 23-0433

Équipe de réalisation

Groupe Synergis

Charles D. Delisle, ing. f.

Directeur de projet

Audrey Vallée, Biologiste, M.Sc.

Chargé de projet junior

Préparé par :

Charles D. Delisle ing.f.

Charles D. Delisle
Ingénieur forestier

01	2024-01-17	Version finale
N° révision	Date	Description de la modification de l'émission

Table des matières

1	Formulaire préliminaire	2
---	-------------------------------	---

Liste des annexes

Annexe 1	Résolution de mandat de Excavation Michel Paradis inc.	A
Annexe 2	Déclaration du demandeur	B
Annexe 3	Plans de localisation du site	C

1 Formulaire préliminaire

FORMULAIRE

Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois. En fonction du type de projet, plusieurs aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux ordres de gouvernement. Certains projets peuvent également relever du gouvernement de la nation crie lorsqu'ils sont réalisés sur des terres de catégorie IA à la Baie-James. Le Titre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) et du Nord québécois (art. 168 de la LQE).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement assujettis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux mentionnés à l'annexe B, qui y sont soustraits. Les projets qui ne sont pas listés dans ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en milieu nordique visé par l'annexe A de la LQE doit demander un certificat d'autorisation. Pour les projets de « zone grise », un promoteur doit demander une attestation de non-assujettissement, et l'Administrateur provincial lui confirmera, après analyse du projet par le comité nordique concerné, si le projet est non assujetti à la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social](#) ou s'il y est assujetti. Dans le premier cas, une attestation de non-assujettissement sera délivrée au promoteur pour le projet et, dans le second, une directive sera élaborée et lui sera transmise, laquelle indiquera la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact qu'il doit préparer. Ainsi, sauf pour les projets listés à l'annexe B, un promoteur doit transmettre un formulaire de renseignements préliminaires à l'Administrateur provincial de la CBJNQ.

Au besoin, il est possible de confirmer si votre projet correspond à une activité listée aux annexes A et B de la LQE ou à un projet de « zone grise » en transmettant par courriel une demande de vérification d'assujettissement, incluant une courte description de votre projet, sa localisation et ses impacts appréhendés à l'adresse courriel suivante : dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca.

Le formulaire de renseignements préliminaires sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

Conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation (COMEV), si le projet concerne la région au sud du 55^e parallèle (Baie-James), ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), si le projet vise le territoire au nord du 55^e parallèle (Nord québécois/Nunavik). Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, pour les projets visés par l'annexe A de la LQE, produisent une recommandation sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », ces comités produisent soit une recommandation (COMEV), soit une décision (CQEK) quant à l'assujettissement du projet à la procédure. Ces recommandations et décisions sont ensuite acheminées à l'Administrateur provincial, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive pour ceux qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégorie II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-Autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

À noter également que le formulaire de renseignements préliminaires sera publié au [Registre des évaluations environnementales](#) en vertu de l'article 118.5 de la LQE, et ce, uniquement pour les projets pour lesquels une directive sera délivrée. Le [COMEV](#) et la [CQEK](#) publient également les formulaires de renseignements préliminaires sur leurs sites Web.

Depuis mai 2022, le demandeur de toute autorisation doit produire, comme condition de délivrance d'une autorisation, la déclaration d'antécédents. Cette déclaration remplace la déclaration du demandeur. Vous trouverez le formulaire à compléter à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/declaration-antecedents.pdf>.

Le formulaire de renseignements préliminaires doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ce paiement peut être fait par chèque à l'ordre du ministre des Finances ou par virement bancaire. Le détail des tarifs applicables est disponible à la section [Tarification](#) du site Web des évaluations environnementales. Il est à noter que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ne traitera pas la demande tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Une fois le formulaire de renseignements préliminaires rempli, le promoteur doit l'envoyer, avec la lettre de transmission, à l'Administrateur provincial de la CBJNQ :

- Transmettre une version électronique des documents (formulaire et lettre de transmission) à reception.30e@environnement.gouv.qc.ca en mettant en copie conforme la sous-ministre (marie-josee.lizotte@environnement.gouv.qc.ca) ainsi que Vanessa Chalifour, coordonnatrice/cheffe d'équipe aux projets nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca). La lettre de transmission doit confirmer que les versions papier concordent avec les versions électroniques. Si les documents électroniques sont très volumineux, voir le dernier point.
- Transmettre une copie papier des documents (français) au bureau de la sous-ministre à l'adresse suivante :

Administratrice provinciale de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

- Transmettre les autres copies papier et les clés USB (incluant les versions françaises et anglaises) à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques à l'adresse suivante :

Madame Mélissa Gagnon, directrice
Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Projets au sud du 55^e parallèle (Baie-James)

Neuf (9) copies papier, soit six (6) en français et trois (3) en anglais

Trois (3) copies au format PDF sur support informatique

Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

Projets au nord du 55^e parallèle (Nord québécois/Nunavik)

Quatorze (14) copies papier, soit sept (7) en français et sept (7) en anglais

Trois (3) copies au format PDF sur support informatique

Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

- Advenant que les documents électroniques soient très volumineux :

Informez la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca), et un lien sécurisé vous permettant de transmettre vos documents sur la plateforme ShareFile vous sera partagé. Ce lien sera valide pour une durée de sept jours. Joindre au courriel d'envoi la lettre de transmission en indiquant que la version électronique sera transmise via la plateforme ShareFile de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGEES).

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU PROMOTEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Excavation Michel Paradis inc.	
Adresse municipale : 780 boul. Hamel, Saint-Félicien (Québec) G8K1X9	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Sandra Paradis, secrétaire	
Numéro de téléphone : 418-679-4533	Numéro de téléphone (autre) : 418-637-1482
Courrier électronique : sandra.paradis@felco.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143174788	
1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable	
Si le promoteur est une municipalité, le formulaire de renseignements préliminaires contient la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter. Ajoutez une copie de la résolution à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom : Charles D. Delisle	
Adresse municipale : 300-1689, rue du Marais, Québec (Québec) G1M 0A2	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 1(866) 380-0513 p.206	Numéro de téléphone (autre) : 581 888-9126
Courrier électronique : cdelisle@synergis.ca	
Description du mandat :	
Le mandat consiste à assister le client dans les différentes demandes nécessaires afin de permettre l'implantation et l'exploitation d'une usine de béton de ciment (UBC) mobile conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que représenter le client auprès des différents organismes consultés.	
The mandate consists of assisting the client in the various requests necessary to enable the establishment and operation of a dry batch concrete plant (DBCP) mobile in accordance with the laws and regulations in force as well as representing the client before the various organizations consulted.	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Exploitation d'une UBC près du km 393 de la route Billy-Diamond, dans la municipalité d'Eeyou Istchee Baie-James
Operation of a DBCP near km 393 of the Billy-Diamond road, in the municipality of Eeyou Istchee James Bay.
2.2 Article d'assujettissement
Cette demande a pour but de vérifier le non-assujettissement en vertu de l'annexe A de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> pour l'implantation d'une UBC mobile sur une superficie de 0,56 ha, située dans le BEX 1767, près du km 393 de la route Billy-Diamond.
The purpose of this request is to verify the exemption from assessment under annexe A of the Environment Quality Act for the establishment of a DBCP mobile on an area of 0.56 ha, located in BEX 1767, near km 393 of the Billy Diamond road.

2.3 Objectifs et justification du projet

Le projet a pour but de fournir du béton au projet de Galaxy Lithium située à proximité de l'emplacement en demande. Cet emplacement, déjà aménagé pour accueillir une usine, présente une source de matière première à même le site ainsi qu'un approvisionnement en eau à proximité.

The project aims to supply concrete to the Galaxy Lithium project located near the requested location. This location, already set up to accommodate a factory, has a source of raw materials on the site as well as a nearby water supply.

2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Notre client désire procéder à l'exploitation d'une usine à béton de ciment mobile utilisant un procédé par gâché. Les principaux équipements de l'usine sont les suivants :

- Benne à agrégats;
- Benne à 3 compartiments pour agrégats;
- Benne à ciment, décumulative;
- Benne pour le ciment;
- Système d'approvisionnement en eau;
- Dépoussiéreur;
- Réservoir d'eau;
- Réservoir de béton;

L'approvisionnement en eau sera effectué via un système de pompe et de tuyaux reliés entre le site et le lac situé au sud-ouest du site. L'approvisionnement en eau ne dépassera pas 75 m³/jour. Si cet approvisionnement abaisse le niveau d'eau du lac de plus de 15 cm, une option alternativement sera utilisée. Cette option alternative sera le prélèvement d'eau dans la rivière Eastmain via l'utilisation de camions-citernes.

En somme, les matières premières, c'est-à-dire l'eau, le ciment et les agrégats, ainsi que les adjuvants sont acheminés directement dans des bétonnières afin d'effectuer le mélange de la matière. Le procédé de fabrication est présenté ci-dessous.

Selon l'échéancier actuel, la mobilisation des équipements est prévue pour 2 ans.

L'exploitation sera réalisée en respectant les normes et obligations décrites dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE; c Q-2) et dans le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE; c Q-2, r. 17.1).

Our client wishes to operate a mobile dry batch concrete plant. The main equipment of the factory is as follows:

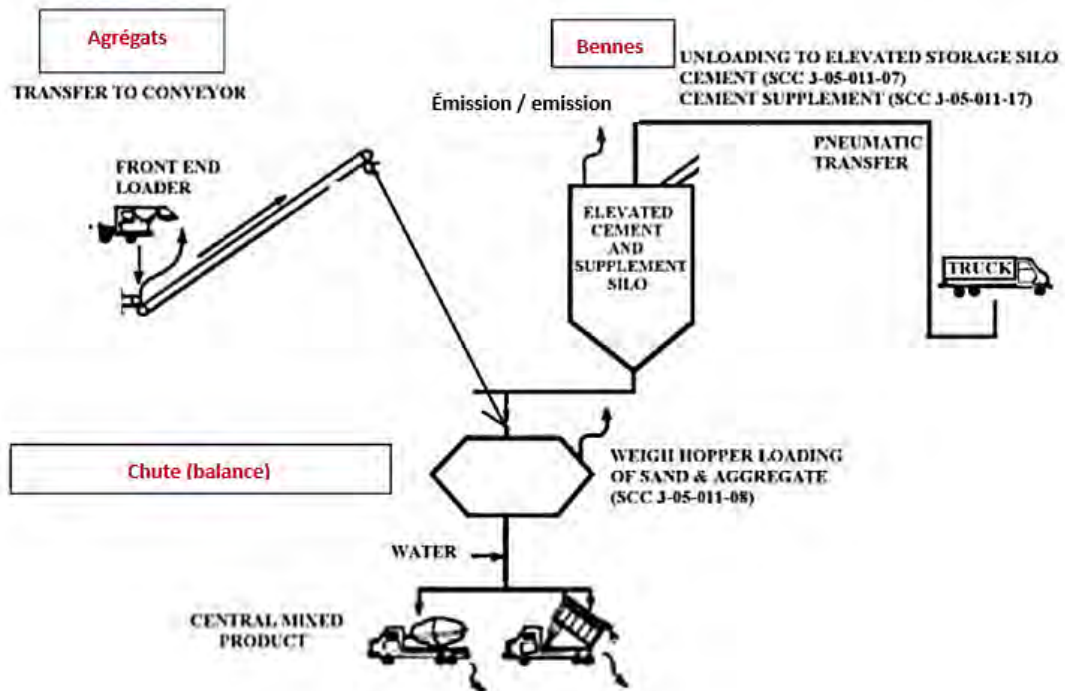
- Aggregate bin;
- 3-compartment skip for aggregates;
- Decumulative cement bin;
- Cement bin;
- Water supply system;
- Dust collector;
- Water tank;
- Concrete tank.

The water supply will be carried out via a pump and pipe system connected between the site and the lake located to the southwest of the site. The water supply will not exceed 75 m³/day. If this supply lowers the lake water level by more than 15 cm, an alternative option will be used. This alternative option will be the withdrawal of water from the Eastmain River using tank trucks.

The raw materials, water, cement and aggregates, as well as the admixtures are transported directly to concrete mixers in order to mix the material. The manufacturing process is presented below.

According to the current schedule, the mobilization of equipment is planned for 2 years.

Operation will be carried out in compliance with the standards and obligations described in the *Environmental Quality Act* (c Q-2) and in the *Regulation respecting the regulatory scheme applying to activities on the basis of their environmental impact* (c Q-2, r. 17.1).



Le plan de localisation générale et le plan de localisation détaillé sont joints à cette demande.

The general location plan and the detailed location plan are attached to this application.

2.5 Activités connexes

Les éléments suivants seront également nécessaires sur place :

- Génératrice;
- Roulotte de chantier;
- Conteneur de pièces;
- Toilette chimique.

The following items will also be required on site:

- Generator;
- Construction trailer;
- Parts container;
- Chemical toilet.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités		
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où il est prévu que soit réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :		
Le projet sera situé sur le territoire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, à proximité du km 393 de la route Billy-Diamond (voir plan de localisation générale).		
The project will be located on the territory of the Eeyou Istchee James Bay Regional Government, near km 393 of the Billy-Diamond road (see general location plan).		
Catégories des terres (I, II ou III) : III		
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et du point de fin du projet) :		
Point central ou début du projet :	Latitude :52.315397	Longitude : -77.095742
Point de fin du projet (le cas échéant) :	Latitude :	Longitude :
3.2 Description du site visé par le projet		

Milieu physique

Le secteur du site à l'étude est présent dans la province naturelle des Basses-Terres de la baie James qui est comprise dans la province géologique du Supérieur. Le socle du secteur est d'âge Néoarchéen. Il est dominé par le basalte amphibolitisé et amphibolite. Le relief du secteur est celui d'une plaine légèrement inclinée vers la baie James. Le site en demande est présent à proximité d'une butte de 20 m d'élévation.

Au plan hydrographique, la rivière Eastmain est présente à proximité du site en demande. De plus, quelques petits lacs sont présents dans le secteur, notamment de lac Mantuwataw. Une distance de 30 m a été définie avec ses milieux, conformément à la réglementation en vigueur.

Milieu biologique

Le secteur est situé dans la sous-zone de la forêt boréale fermée, présente entre les latitudes 48°N et 52°N. Le secteur est présent dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousse. Elle est dominée par le sapin baumier et l'épinette noire qui forment des forêts denses, c'est-à-dire au couvert fermé et au sous-bois ombragé. Les feux de forêt sont les principales perturbations naturelles de cet écosystème. Selon l'inventaire écoforestier nordique, la zone à l'étude a subi un brulis total en 2005.

Des milieux humides sont présents dans le secteur. Une distance de 30 m a été définie avec ses milieux, conformément à la réglementation en vigueur.

Aucune aire protégée n'est présente dans le secteur. Une réserve de biodiversité projetée ainsi que des réserves de territoire aux fins d'aire protégée sont identifiées par le ministère. L'aire protégée la plus près est située à plus de 26 km.

Aucune occurrence d'espèce à statut précaire n'est présente dans la localité du site demandé, selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Milieu humain

Situé dans la région administrative du Nord-du-Québec, le secteur projeté est situé à proximité de la route Billy-Diamond, route reliant Matagami et Radisson. Cette route est importante puisqu'elle permet d'accéder aux diverses communautés criées et jamésiennes.

Économiquement, cette route permet d'accéder au réseau hydroélectrique ainsi qu'à divers projets miniers et forestiers. D'autres usagers exerçant diverses activités telle la chasse, la pêche, le VVT et la motoneige y circulent également.

De plus, aucune habitation n'est présente à moins de 150 m du site à l'étude.

En cas de découverte d'artéfacts archéologique, un arrêt complet des travaux sera effectué et les autorités compétentes seront contactées. Une procédure sera mise en place afin de conserver les vestiges archéologiques avec l'aide des autorités compétentes. Les travaux reprendront sur avis des autorités compétentes. Prendre note que le site visé est déjà décapé et exploité pour l'extraction de matière minérale de surface.

Physical environment

The area of the study site is present in the James Bay Lowlands natural province which is included in the Superior geological province. The base of the sector is Neoproterozoic in age. It is dominated by amphibolitized basalt and amphibolite. The relief of the sector is that of a plain slightly inclined towards James Bay. The requested site is located near a 20 m high mound.

Hydrographically, the Eastmain River is present near the requested site. In addition, a few small lakes are present in the area, notably Lake Mantuwataw. A distance of 30 m has been defined with its environments, in accordance with the regulations in force.

Biological environment

The sector is located in the closed boreal forest subzone, present between latitudes 48°N and 52°N. The sector is present in the bioclimatic field of spruce-moss forests. It is dominated by balsam fir and black spruce which form dense forests, that is to say with a closed canopy and shady undergrowth. Forest fires are the main natural disturbances of this ecosystem. According to the Nordic ecoforest inventory, the area under study underwent total burning in 2005.

Wetlands are present in the area. A distance of 30 m has been defined with its environments, in accordance with the regulations in force.

No protected area is present in the sector. A proposed biodiversity reserve as well as territorial reserves for protected area purposes are identified by the ministry. The nearest protected area is located more than 26 km away.

No occurrence of species with precarious status is present in the locality of the requested site, according to the Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Human environment

Located in the administrative region of Nord-du-Québec, the planned sector is located near the Billy Diamond road, a road linking Matagami and Radisson. This road is important because it provides access to the various Cree and Jamesian communities.

Economically, this road provides access to the hydroelectric network as well as various mining and forestry projects. Other users carrying out various activities such as hunting, fishing, VVT and snowmobiling also travel there.

In addition, no dwelling is present less than 150 m from the study site.

If archaeological artifacts are discovered, work will be stopped completely and the competent authorities will be contacted. A procedure will be put in place to preserve the archaeological remains with the help of the competent authorities. Work will resume on advice from the competent authorities. Please note that the target site is already stripped and exploited for the extraction of surface mineral matter.

3.3 Calendrier de réalisation

Le projet sera réalisé à partir du printemps 2024 pour une durée prévue de 2 ans.

The project will be carried out from spring 2024 for a planned duration of 2 years.

3.4 Plan de localisation

Le plan de localisation générale et le plan de localisation détaillé sont joints à cette demande.

The general location plan and the detailed location plan are attached to this application.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC, DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES USAGERS DU TERRITOIRE

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Une lettre d'intention du projet d'implantation a été adressée aux communautés adjacentes afin de connaître leur opinion sur le projet et l'emplacement sélectionné. Nous sommes en attente d'une réponse.

A letter of intent for the implementation project was sent to adjacent communities in order to know their opinion on the project and the selected location. We are waiting for a response.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Aucune activité d'information publique n'est prévue pour le moment. Cela sera à évaluer en fonction des réponses reçues des consultations ciblées.

No public information activities are planned at this time. This will be evaluated based on the responses received from the targeted consultations.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX¹ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCÉPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Les enjeux environnementaux à l'implantation et l'exploitation d'une UBC sont faibles puisque le site choisi est éloigné de toute habitation et la portée du projet est restreinte dans le temps et en superficie.

Le site a été choisi en fonction du respect des normes de distance avec les milieux sensibles du secteur. De plus, des mesures seront mises en place afin de respecter les seuils de niveau sonore.

Les enjeux concernant le milieu humain sont ceux en lien avec l'occupation du territoire et l'utilisation du territoire par les communautés adjacentes. Le site est actuellement occupé par un bail exclusif (BEX) pour l'exploitation de substances minérales, détenue par la Société de développement de la Baie-James. Celle-ci a indiqué être favorable à l'activité prévue à cette présente demande.

Le transport des granulats sur la route Billy-Diamond est également un enjeu de sécurité, environnementale et de pérennité de l'infrastructure. L'emplacement de l'UBC est situé à même l'approvisionnement en matière première et la proximité avec l'acheteur permet une réduction drastique du transport sur la route Billy-Diamond.

The environmental issues for the establishment and operation of a DBCP are low since the chosen site is far from any housing and the scope of the project is limited in time and area.

The site was chosen based on compliance with distance standards from sensitive environments in the sector. In addition, measures will be put in place to respect sound level thresholds.

The issues concerning the human environment are those linked to the occupation of the territory and the use of the territory by adjacent communities. The site is currently occupied by an exclusive lease for the exploitation of mineral substances, held by the Société de développement de la Baie-James. The latter indicated that it was in favor of the activity provided for in this present request.

The transport of aggregates on the Billy-Diamond Road is also a safety, environmental and sustainability issue for the infrastructure. The position of DBCP is located directly on the raw material supply and the proximity to the buyer allows a drastic reduction in transport on the Billy-Diamond Road.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Les impacts appréhendés pour le projet d'implantation et d'exploitation d'une UBC sont les suivants.

Réseau hydrographique et milieux humides

Une distance de 30 m sera conservée entre le site et les cours d'eau permanents, les lacs et milieux humides, conformément à la réglementation.

Le chemin d'accès est existant. Ce dernier, d'une longueur de 2 490 m, évitera toute zone sensible.

Bruit

Conformément à l'article 129 du REAFIE, le bruit émis par l'usine, représentée par le niveau acoustique d'évaluation obtenu à l'habitation ou à l'établissement public, ne dépassera pas, pour tout intervalle de 1 heure, le plus élevé des niveaux sonores suivants :

1. Le bruit résiduel ;
2. 40 dBA entre 19 h et 7 h et 45 dBA entre 7 h et 19 h.

Il est important de noter qu'aucune habitation n'est présente dans les 150 m du site.

Habitat potentiel et espèces à statut

Aucune espèce à statut ni habitat potentiel n'est présent dans la localité de la zone à l'étude, selon les données disponibles.

¹ Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer les recommandations ou décisions des comités nordiques quant à l'autorisation ou non d'un projet.

Des mesures d'atténuation pourraient être exigées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ou de l'autorisation ministérielle demandé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

The expected impacts for the project to establish and operate a DBCP are as follows.

Hydrographic network and wetlands

A distance of 30 m will be maintained between the site and permanent watercourses, lakes and wetlands, in accordance with regulations.

The existing access road of 2,490 m will avoid any sensitive areas.

Noise

In accordance with article 129 of the REAFIE, the noise emitted by the factory, represented by the evaluation acoustic level obtained at the home or public establishment, will not exceed, for any interval of 1 hour, the highest of the following sound levels:

1. Residual noise;
2. 40 dBA between 7 p.m. and 7 a.m. and 45 dBA between 7 a.m. and 7 p.m.

It is important to note that there is no dwelling within 150 m of the site.

Potential habitat and status species

No status species or potential habitat is present in the locality of the study area, according to available data.

Mitigation measures could be required by the ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) or ministerial authorization requested from the ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer les impacts sur l'environnement et le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Des gaz à effets de serre seront produits par différentes sources d'émission pour ce projet d'implantation et d'exploitation d'une UBC. Les équipements nécessaires aux activités sont opérés aux carburants d'origine fossiles (diésel, essence), ce qui entraîne inévitablement la production de gaz à effets de serre. La faible superficie en exploitation et la distance réduite avec les travaux permettront de minimiser les gaz à effets de serre produits.

Les équipements employés utilisant les énergies fossiles sont les suivants :

- Génératrice;
- Camion-citerne;
- Camion hors route;
- Transport d'autre type.

Greenhouse gases will be produced by different emission sources for this project to establish and operate a DBCP. The equipment required for activities is operated using fossil fuels (diesel, gasoline), which inevitably leads to the production of greenhouse gases. The small operating surface area and the reduced distance from the works will help minimize the greenhouse gases produced.

The equipment used using fossil fuels is as follows:

- Generator;
- Tanker;
- Off-road truck;
- Transportation of another type.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents
Sans objet / not applicable

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
<p>Je déclare que :</p> <p>1° les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.</p> <p>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur les sites Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.</p>
Prénom et nom
Charles D. Delisle
Signature
<i>Charles D. Delisle ing.f.</i>
Date
17 janvier 2024

Annexe I

Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable

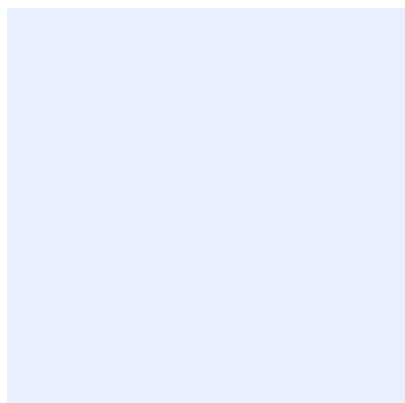
Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter.

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



Annexe 1

Résolution de mandat de Excavation Michel Paradis
inc.

**Résolution du conseil d'administration d'Excavation Michel Paradis inc.
dont le siège social est situé au 780 boul. Hamel
Saint-Félicien (Québec) en date du 12 octobre 2023**

Attendu que Excavation Michel Paradis inc. désire procéder aux différentes étapes d'une étude d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social (EIEMS), ainsi qu'une demande d'autorisation ministérielle (AM) concernant l'implantation et l'exploitation d'une usine de béton de ciment (UBC) mobile près du kilomètre 393 de la route Billy-Diamond dans la municipalité d'Eeyou Istchee Baie-James.

Attendu que les différentes étapes en lien avec l'EIEMS et l'AM nécessiteront diverses demandes concernant l'implantation et l'exploitation d'une UBC mobile qui seront effectuées auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et du comité d'évaluation COMEV.

Il est proposé

d'autoriser Charles D. Delisle, ing. f. et Audrey Vallée, M. Sc. à signer les documents requis et les soumettre aux autorités compétentes au nom d' Excavation Michel Paradis inc.

Copie certifiée conforme le 12 octobre 2023



Dûment autorisé par Sandra Paradis, secrétaire

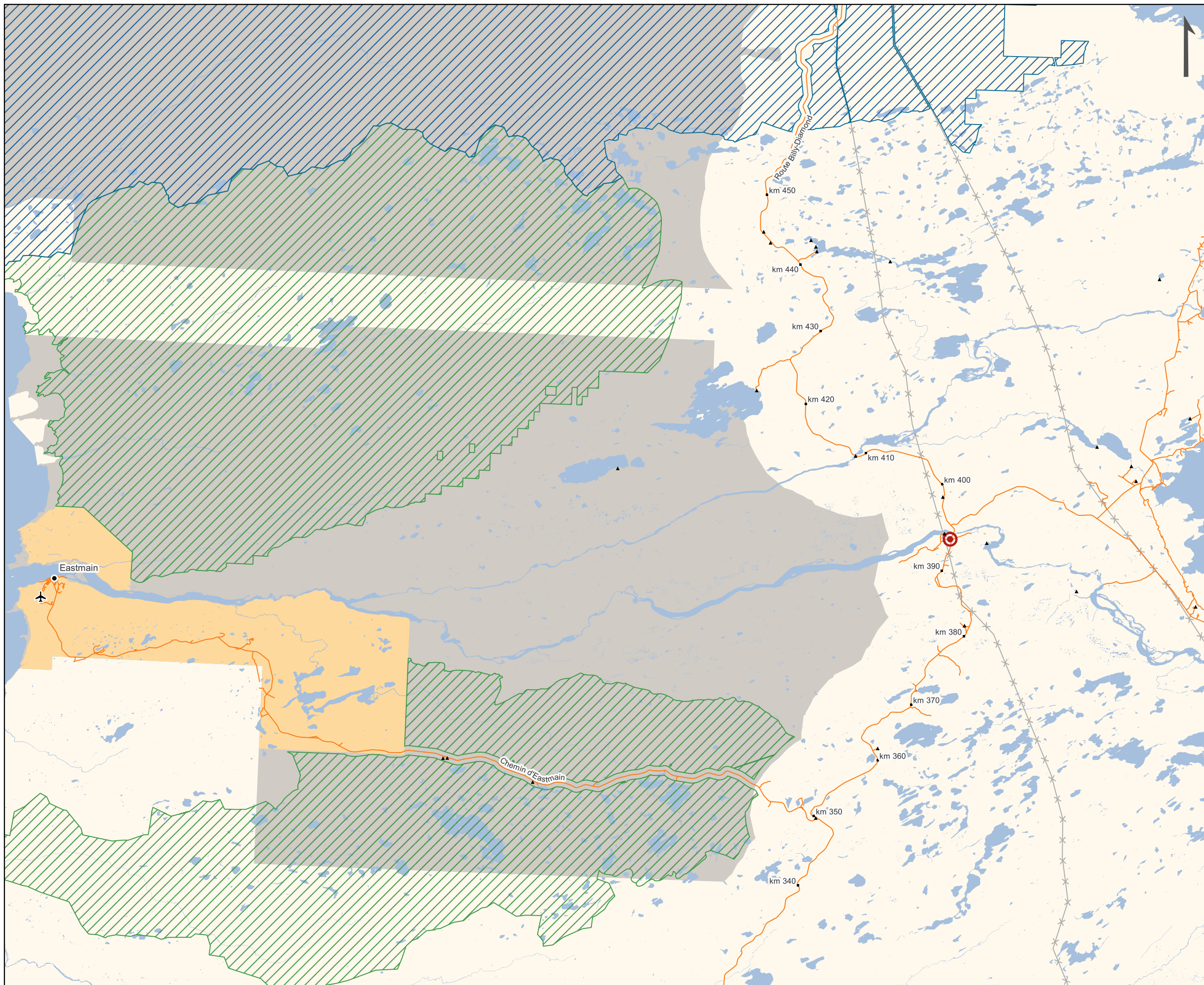
Annexe 3

Plans de localisation du site

- Carte 1 : plan de localisation générale du site;
- Carte 2 : plan de localisation de la carrière;

Carte 1

Exploitation d'une carrière



Composante

- Site en demande

Infrastructure

- Bail de villégiature
- Repère kilométrique
- Aéroport
- Réseau routier
- Réseau hydroélectrique

Limite

Aire protégée

- Réserve de biodiversité
- Réserve de territoire aux fins d'aire protégée

Classification des terres

- Terre de catégorie I
- Terre de catégorie II
- Terre de catégorie III

Réseau hydrographique

- Surfacique

Source de données:
 Composantes routières, Adresse Québec 2021; Réseau hydrographique, GRHQ 2019; Composantes, Groupe Synergis 2023; Bail de villégiatures, MRNF 2023; Aire protégées, MELCCFP2023; Cadastre fédérale, Gouvernement du Canada 2023.

0 10 20 km

NAD83 (CSRS) UTM zone 18N

1:400 000



Demande de non-assujettissement pour l'implantation d'une UBC pour la mine Galaxy, dans la municipalité d'Eeyou Ischee Baie-James

Renseignements préliminaires

Excavation Michel Paradis inc.
 Projet: 23-0433

2023-10-06

Approuvé par:

Charles D. Delisle ing.f.

GRUPE
SYNERGIS

Note: Cette carte n'a aucune valeur légale, seul un arpenteur-géomètre peut se prononcer sur l'exactitude des informations géographiques.

Carte 2 Exploitation d'une carrière

Composante

- Sommet de l'aire en demande
- ◆ Carrière
- Alimentation en eau
- Chemin d'accès
- Équipement
- Zone d'accumulation d'agrégats (0,13 ha)
- Aire en demande (0,56 ha)

Contrainte

- ▲ Bail de villégiature
- BEX 1767
- ▨ Zone de contrainte

Milieu humide potentiel

- Marécage arbustif
- Tourbière ouverte indifférenciée
- Tourbière ouverte ombrotrophe

Composante routière

- ×—× Ligne hydroélectrique
- Route locale

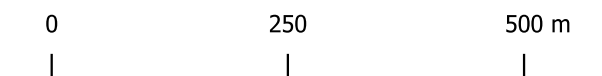
Réseau hydrographique

- Linéaire
- Surfacique

Courbe topographique

- Élévation (5 m)

Source de données:
Composantes routières, Adresse Québec 2021; Réseau hydrographique, GRHQ 2019; Milieux humides potentiels, MELCCFP 2019; Élévation, Canvec 2023; Orthophoto, Apolo mapping, 2023; Composantes et zone de contrainte, Groupe Synergis 2023; Google satellite, Google 2023; Bail de villégiatures, MRNF 2023; BEX - GESTIM, MRNF 2023.



NAD83 (CSRS) UTM zone 18N 1:8 000



Demande de non-assujettissement pour l'implantation d'une UBC pour la mine Galaxy, dans la municipalité d'Eeyou Ischee Baie-James

Renseignements préliminaires

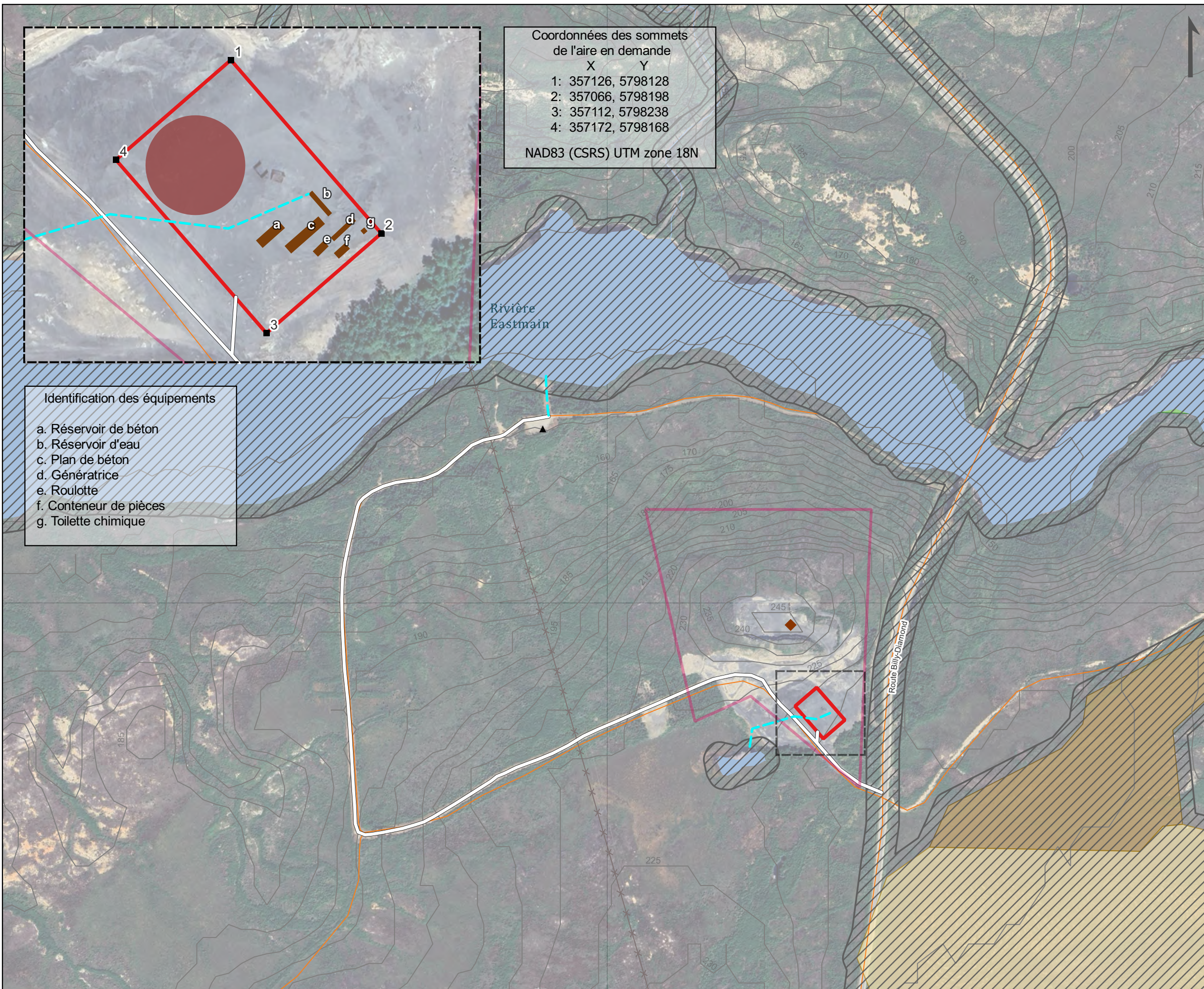
Excavation Michel Paradis inc.
Projet: 23-0433

2023-10-11

Approuvé par:

Charles D. Delisle ing.f.

GRUPE
SYNERGIS



Coordonnées des sommets de l'aire en demande	
X	Y
1: 357126, 5798128	
2: 357066, 5798198	
3: 357112, 5798238	
4: 357172, 5798168	

NAD83 (CSRS) UTM zone 18N

- Identification des équipements
- a. Réservoir de béton
 - b. Réservoir d'eau
 - c. Plan de béton
 - d. Génératrice
 - e. Roulotte
 - f. Conteneur de pièces
 - g. Toilette chimique

Québec

1689, rue du Marais, bureau 300
Québec (Québec) G1M 0A2

Montréal

CP 28504
Verdun (Québec) H4G 3L7

Mauricie

5582, boulevard des Hêtres
Shawinigan (Québec) G9N 4W1

Lac-Saint-Jean

1665, rue Nishk
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Saguenay

110, rue Racine Est, bureau 310
Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

Côte-Nord

49, rue Mishta-Meskanau
Mingan (Québec) G0G 1V0

Estrie

CP 36021
Sherbrooke (Québec) J1L 2L3